

# MOUS LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

---

**Mission** : Lutter contre l'indignité des logements occupés et mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques, juridiques, financiers et sociaux en vue d'assurer aux ménages un logement digne et décent.

→ *Ce dispositif est animé par le PACT H&D sur l'ensemble du département, l'objectif étant de trouver des solutions concrètes à des situations de précarité logement bien spécifiques pour le public du P.D.A.L.P.D. (locataires et propriétaires).*

**Contacts** : Céline CABRIGNAC  
PACT H&D  
46, Rue Baffert  
40100 DAX  
Tél. : 05.58.90.17.87  
Mail : administration@pactdeslandes.org

**Objectif** : Etablir un diagnostic des logements considérés comme insalubres ou très inconfortables et proposer des solutions de résorption de ce type d'habitat

**Moyens** :

1. Un urbaniste spécialiste de l'insalubrité
2. Un technicien du bâtiment
3. Un conseiller habitat

**Saisine du dispositif** :

1. Suite au repérage des situations à partir des fiches de signalement du P.D.A.L.P.D., l'opérateur effectue une première visite à domicile pour évaluer la recevabilité de la demande.
2. Si la Commission valide le bien-fondé de cette demande, une seconde visite est alors effectuée pour évaluer précisément le niveau de dignité et d'insalubrité du logement. Le résultat est adressé au propriétaire et un rôle de médiation est mis en place afin d'aboutir à la réalisation des travaux (montage d'opération, suivi des travaux).
3. Dans certains cas, si le logement est jugé trop dangereux pour ses occupants ou trop long à réhabiliter, la Commission peut décider de saisir, en parallèle, la MOUS Recherche et Action pour le logement.